COLLE À CARRELAGE À BASE DE CIMENT

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE.

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Nom :	Adhésif pour la pose de carreaux céramiques

1.2 Usage normal.

Adhésif en poudre.

1.3 Identification de la société ou de l'entreprise.

Entreprise :	SATINE
Adresse :	Avda. Corts Valencianes 26, Bloque 1, 46015 Valencia
Téléphone :	969 100 100
Site web :	http://satine.es

1.4 Téléphone d'urgence.

Centre national de toxicologie :	91 562 02 20

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

2.1 Substances dangereuses représentatives.

(présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui conférer les caractéristiques toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur)

Ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

2.2 Autres substances présentant un danger.

Ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

2.3 Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger.

Ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

2.4 Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Aucune substance de cette catégorie n'est présente.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable ni dangereux.

Le composé peut provoquer des irritations et une sensibilisation de la peau en raison de l'alcalinité du ciment.

4 PREMIERS SECOURS.

4.1 Indications générales.

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, appeler toujours un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Exposition par inhalation.

Sans objet.

4.3 Contact avec la peau.

Retirer les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utiliser un produit de nettoyage connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

4.4 Contact avec les yeux.

Laver abondamment à l'eau douce et propre pendant 10 minutes, en maintenant les paupières écartées. Envoyer la personne chez un ophtalmologue, surtout en cas de rougeurs, de douleur ou de troubles visuels.

4.5 Ingestion.

Si la quantité est faible (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin. Garder la personne au repos et NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin afin qu'il indique s'il est opportun de prévoir une surveillance médicale et un traitement ultérieur en milieu hospitalier.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1 Moyens d'extinction appropriés.

Non concerné.

5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser.

Non concerné.

5.3 Risques particuliers.

Non concerné.

5.4 Équipements de protection.

Non concerné.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1 Précautions individuelles.

Se reporter aux mesures de protection énumérées aux rubriques n° 7 et n° 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes phréatiques, des rivières ou des égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. En cas de déversement important, recueillir par des moyens mécaniques.

6.3 Méthodes de récupération/nettoyage.

Recueillir par des moyens mécaniques. Éliminer les résidus récupérés conformément à la réglementation en vigueur. Nettoyer la zone souillée avec de l'eau en abondance.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE.

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où le produit est manipulé.

7.1 Manipulation.

Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas manipuler ce produit. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Respecter la réglementation relative à la protection au travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où le produit est utilisé.

7.2 Stockage.

Conserver le récipient bien fermé dans des endroits secs. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Mesures techniques de protection.

Le personnel doit porter des vêtements de travail lavés régulièrement. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas manipuler ce produit.

8.2 Valeurs limites d'exposition (selon INRS ND 1708-133-88 et ND 1839-144-91).

Non déterminées.

8.3 Protection respiratoire.

Sans objet.

8.4 Protection des mains.

Gants de protection imperméables. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées sur les parties exposées de la peau, mais ne doivent pas être appliquées après le contact avec le produit.

8.5 Protection des yeux.

Utiliser une protection oculaire.

8.6 Mesures d'hygiène particulières.

Sans objet.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Aspect :	Poudre de couleur blanche/grise
Odeur :	-
pH :	12,1 ± 0,5
Densité :	1,3 ± 0,1 g/cm^3 (poudre)
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Caractère acido-basique du produit :	Alcalin
Point d'ébullition :	Sans objet
Tension de vapeur à 50 °C des substances volatiles :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Température d'auto-inflammation :	Sans objet
Température de décomposition :	Sans objet
Point de fusion :	Sans objet
Température moyenne de distillation des solvants :	Sans objet

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Conditions à éviter.

Sans objet.

10.2 Matières à éviter.

Éviter le contact avec l'eau, afin de préserver la qualité du produit.

10.3 Produits de décomposition dangereux.

Sans objet.

10.4 Informations complémentaires.

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage décrites à la rubrique n° 7.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Aucune donnée n'est disponible sur le produit. Peut provoquer une légère irritation de la peau en cas de contact prolongé ou répété. Peut également provoquer une irritation des muqueuses oculaires.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique n'est disponible sur la préparation elle-même et ses effets sur l'environnement.

Éviter la circulation du produit dans les égouts et les cours d'eau.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Substance ou préparation.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13.2 Emballages contaminés.

Éliminer conformément aux dispositions locales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Produit non soumis à la classification et à l'étiquetage du transport.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Symbole :	Xi : Irritant

(Contient du ciment ; au contact de la peau et de l'humidité, il peut provoquer une légère irritation.)

16 AUTRES INFORMATIONS.

Comme nous ne connaissons pas les conditions de travail de l'utilisateur, les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité reposent sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations communautaires et nationales.

Le produit ne doit pas être employé pour d'autres usages que ceux spécifiés dans sa fiche technique et à la rubrique n° 1.

L'utilisateur est entièrement responsable de la prise des mesures nécessaires pour se conformer aux lois et réglementations locales.

À notre connaissance, les informations contenues dans la présente publication sont vraies et exactes. Elles sont extraites des fiches de données de sécurité des matières premières, à la connaissance et au savoir-faire desquelles nous nous en remettons.

Nous ne garantissons pas les recommandations ou suggestions qui y sont données, les conditions d'emploi échappant à notre contrôle. En conséquence, il appartient à l'utilisateur, sous sa responsabilité, de décider si ces informations sont appropriées et utiles.